

## PORT DE PLAISANCE DE ROCHEFORT

1 Quai Le Moyne de Sérigny

17300 ROCHEFORT

05.46.88.88.50

[port.plaisance@ville-rochefort.fr](mailto:port.plaisance@ville-rochefort.fr)

[www.ville-rochefort.fr/services/tourisme/plaisance-nautisme](http://www.ville-rochefort.fr/services/tourisme/plaisance-nautisme)

### GRILLE TARIFAIRE 2025

#### Tarifs TTC (€)

Les tarifs comprennent :

La fourniture d'eau et d'électricité (1,3 kw)

Service d'ordures ménagères

Usage des blocs sanitaires

WI-FI (code d'accès à la capitainerie)

(taxe de séjour non incluse : 0.22€ par personne la nuitée)

Tous les tarifs sont établis pour une longueur de bateaux hors tout et pour des monocoques.

**Pour les bateaux multicoques supérieurs à 4 m de largeur, un coefficient de 1,5 sera appliqué.**

Les tarifs comprennent : La fourniture d'eau et d'électricité (1,3 kw), le service d'ordures ménagères, l'usage des blocs sanitaires, la WI-FI (code d'accès à la capitainerie)

Un acompte de 10% de la somme vous sera demandé lors de la réservation. En cas d'annulation, celui-ci ne sera pas remboursable.

Des frais administratifs d'un montant de 30 € seront appliqués dès ouverture d'un dossier client (valable pour mensuel et annuel)

**Les modes de paiements** : Par chèque à l'ordre de la régie du port de plaisance, par carte bancaire à la capitainerie, en espèces à la capitainerie (limite 300 euros maxi par règlement), par IBAN, le RIB sera fourni sur demande, ou par prélèvement mensuel automatique sur 9 mois (voir modalités à la capitainerie)

## BATEAUX A FLOT

Catégorie	Dimension (en mètres)	ANNUEL	HAUTE SAISON (juillet / aout)		SAISON (avril/mai/juin/sept/oct)		BASSE SAISON (jan/fev/mars/nov/dec)	
			NUITEES	MENSUEL	NUITEES	MENSUEL	NUITEES	MENSUEL
A	- 6m	1 042,20	11,10	189,90	9,00	151,80	6,60	114,00
B	6 à 6m99	1 213,20	12,90	232,50	10,32	186,00	7,80	139,50
C	7 à 7m99	1 488,00	15,00	279,60	12,00	223,80	9,00	167,70
D	8 à 8m99	1 659,00	22,20	324,30	17,70	259,50	13,20	194,70
E	9 à 9m99	1 907,70	26,70	378,30	21,30	302,70	15,90	227,10
F	10 à 10m99	2 130,00	29,70	432,00	23,70	345,60	17,70	259,20
G	11 à 11m99	2 379,60	37,20	501,30	29,70	401,10	22,20	300,60
H	12 à 12m99	2 641,80	40,20	554,40	32,10	443,40	24,00	332,70
I	13 à 13m99	3 009,00	45,00	608,40	36,00	486,90	27,00	365,10
J	14 à 14m99	3 238,20	52,20	688,20	41,70	550,50	31,20	413,10
K	15 à 15m99	3 821,70	62,70	785,70	50,10	628,50	37,50	471,30
L	16 à 16m99	4 280,70	74,40	897,00	59,40	717,60	44,70	538,20
M	17 à 17m99	4 896,60	89,40	1 036,20	71,40	828,90	53,70	621,60
N	18 à 18m99	5 434,80	92,10	1 166,40	73,80	933,30	55,20	699,90
O	19 à 19m99	5 938,50	104,40	1 241,10	83,40	993,00	62,70	744,60
P	+ 20m	6 600,60	111,60	1 356,90	89,40	1 085,40	66,90	814,20

1 journée = 1 nuit passée / 1 semaine = 7 nuits

**Escales journalières** : Forfait Hermione : Mention sur la 3<sup>e</sup> nuit gratuite du 01 /04 au 31/10

Les titulaires d'un forfait annuel à flot bénéficient gratuitement d'un emplacement du port à sec toute l'année.

La zone de carénage et la zone de travail est gratuite pour les annuels à flot du 01/01 au 31/03, et du 01/10 au 31/12 (en dehors de cette période, la tarification journalière ou hebdomadaire de la zone s'appliquera).

Ponton de la Corderie Royale : il est au même tarif que le port, L'amarrage sur les pontons extérieurs au port est limité à 48 heures.

**Passeport Escales** : Peuvent bénéficier du « Passeport Escales » tous les plaisanciers titulaires d'un contrat annuel à flot souscrit du 01/01 au 31/12/2025 dans le port de plaisance de Rochefort. En contrepartie de leur adhésion annuelle d'un montant de 35,00€ TTC, les plaisanciers bénéficieront de 5 nuits d'escales. En cas de rupture du contrat annuel, l'adhésion à passeport escale s'arrête sans possibilité d'utiliser les nuitées restantes ou de remboursement de celles-ci.

**Forfait annuel** : Le forfait annuel est applicable pour toute souscription d'un contrat annuel (à flot ou à terre). Il est calculé pour l'année du 1er janvier au 31 décembre et il est redevable au plus tard le **30/04/2025** en autant de fois que les titulaires d'un contrat annuel le désirent.

Pour les forfaits à flot : Lors d'un départ en croisière pour 3 semaines d'absence consécutives, il sera appliqué une réduction de 4 % sur le contrat de l'année après déclaration faite à la capitainerie et visée par cette dernière.

Ceux qui sont à couple ou ne disposant pas d'un ponton, bénéficieront d'une réduction de 10% du tarif en vigueur.

**Rupture du forfait annuel** : Par lettre recommandée avec accusé de réception. La tarification appliquée est au prorata temporis de la durée du séjour +20 %, prenant effet au premier jour du mois qui suit la réception du courrier de résiliation. Tout mois entamé est dû.

**Forfait annuel en cours d'année** : Pour les plaisanciers qui souscrivent un contrat annuel (à flot ou à terre) en cours d'année, sous réserve d'un engagement jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, le tarif annuel de référence est proratisé sur le nombre de mois restant jusqu'à la fin de l'année. Dans le calcul du prorata tout mois entamé est dû.

Le forfait annuel en cours d'année est conclu et proratisé jusqu'au 30 juin de l'année en cours. **En cas de résiliation anticipée, il n'y aura pas de remboursement des mois non utilisés.** Le plaisancier peut toujours faire le choix du forfait annuel intégral pur bénéficiant des conditions de résiliation.

### BATEAUX A TERRE SANS BERS (PORT A SEC)

Catégorie	Dimension (en mètres)	JOURNALIER	MENSUEL	ANNUEL	ANNUEL + 1 MOIS A FLOT
A	-6m	5.40	69.60	530.40	674.70
B	6 à 6m99	5.40	86.40	651.60	829.80
C	7 à 7m99	6.90	106.20	783.90	1002.30
D	8 à 8m99	6.90	123.30	916.20	1174.20
E	9 à 9m99	8.10	140.40	1048.80	1356.30
F	10 à 10m99	8.70	158.70	1165.50	1515.60
G	11 à 11m99	10.20	177.60	1328.70	1739.40
H	12 à 12m99	10.92	196.50	1497.60	1947.90
I	13 à 13m99	11.70	217.50	1659.90	2160.30
J	14 à 14m99	12.12	250.80	1821.90	2399.10
K	15 à 15m99		283.50	2107.20	2753.10

Les forfaits annuels et hivernage bénéficient de 24h de gratuité à flot pour l'armement ou le désarmement avant ou après le grutage.

### FORFAIT ETE – A FLOT

Catégorie	Dimension (en mètres)	Forfait Eté
A	-6m	936,90
B	6 à 6m99	1 149,30
C	7 à 7m99	1 381,20
D	8 à 8m99	1 602,30
E	9 à 9m99	1 869,00
F	10 à 10m99	2 135,10
G	11 à 11m99	2 477,70
H	12 à 12m99	2 740,80
I	13 à 13m99	3 006,60
J	14 à 14m99	3 402,00
K	15 à 15m99	3 884,40
L	16 à 16m99	4 433,40
M	17 à 17m99	5 121,00
N	18 à 18m99	5 766,30
O	19 à 19m99	6 134,40
P	+ 20m	6 706,20

Le forfait Eté est valable du 01/04 au 30/09, il est redevable à la souscription et dû dans son intégralité même en cas d'arrivée après le 01/04. **Il est non résiliable et non remboursable.**

## FORFAIT HIVERNAGE – A FLOT ou A TERRE (avec option bers + calage)

Catégorie	Dimension (en mètre)	Forfait hivernage A flot	Forfait hivernage A terre	OPTION BERS + CALAGE
A	-6m	648,00	476,40	133,80
B	6 à 6m99	795,30	567,30	
C	7 à 7m99	956,40	744,30	233,70
D	8 à 8m99	1 109,70	837,60	
E	9 à 9m99	1 293,30	997,20	261,00
F	10 à 10m99	1 477,50	1 095,00	
G	11 à 11m99	1 713,60	1 264,20	334,20
H	12 à 12m99	1 896,30	1 366,80	
I	13 à 13m99	2 080,50	1 545,60	400,80
J	14 à 14m99	2 353,80	1 725,00	
K	15 à 15m99	2 687,40	1 951,50	534,60
L	16 à 16m99	3 067,20	2 178,00	
M	17 à 17m99	3 543,60		
N	18 à 18m99	3 989,10		
O	19 à 19m99	4 244,40		
P	+ 20m	4 632,30		

Le forfait hivernage est du 01/10 au 31/03, il comprend : Une place à flot ou une place au sec avec 1 sortie d'eau + 1 transport sous réserve des capacités techniques du port.

**Le forfait hivernage est redevable à la souscription et dû dans son intégralité même en cas d'arrivée après le 1/10. Il est non résiliable et non remboursable.**

## MANUTENTIONS : FORFAITS ZONE DE CARENAGE – ZONE DE TRAVAIL

Catégorie	Dimension (en mètre)	ZONE DE CARENAGE		ZONE DE TRAVAIL	
		Forfait carénage 1 72 h	Forfait carénage 2 72 h	Zone Technique (durée hebdomadaire)	Zone carénage (journalière)
A	-6m	132,90	184,80	45,00	12,30
B	6 à 6m99				
C	7 à 7m99	198,90	238,80	57,90	18,66
D	8 à 8m99				
E	9 à 9m99	264,60	378,00	74,70	25,20
F	10 à 10m99				
G	11 à 11m99	330,90	448,80	74,70	25,20
H	12 à 12m99				
I	13 à 13m99	396,60	594,60	74,70	25,20
J	14 à 14m99				
K	15 à 15m99	462,60	725,70		

Forfait carénage 1 : du 01/01 au 31/03/2025 et du 01/10 au 31/12/2025

Forfait carénage 2 : du 01/04 au 30/09/2025

Le forfait carénage comprend 1 sortie de l'eau, 1 mise à l'eau, le calage, 2 transports, la location de bers 72h et l'occupation de la zone de carénage pendant 72h.

Au-delà de 72h, la tarification en vigueur « zone de travail » s'appliquera, sinon le bateau devra être déplacé en zone à terre.

Pour les titulaires d'un contrat (mensuel, hivernage, été ou annuel) au Port de plaisance de Rochefort sera appliqué une réduction de 10% sur le tarif indiqué dans la grille tarifaire.

## LOCATION DE BERS

Catégorie	Dim (en mètre)	24 h	7 jours	30 Jours	Année
A	-6m	3,72	16,50	22,80	229,50
B	6 à 6m99				
C	7 à 7m99	5,22	23,40	39,30	367,80
D	8 à 8m99				
E	9 à 9m99	7,38	31,50	43,80	481,80
F	10 à 10m99				
G	11 à 11m99	9,18	41,10	54,90	596,40
H	12 à 12m99				
I	13 à 13m99	10,38	46,20	66,00	711,90
J	14 à 14m99				
K	15 à 15m99	14,40	48,60	87,60	886,20

\* Tarif ½ Ber 50 % du tarif Ber entier

## MANUTENTIONS

Catégorie	Dim (en mètre)	1 grutage	2 grutages	4 grutages 4 transports (3)	Matage – Dématage - Moteur (2)	Calage du bateau avec les bers du port (1)	Transport	Remorquage à flot	Pompage Urgence
A	-6m	50,70	94,20	292,50	46,20	27,60	30,30	33,00	63,00
B	6 à 6m99								
C	7 à 7m99	98,40	152,10	410,10	59,40	45,00	42,00		
D	8 à 8m99								
E	9 à 9m99	144,60	210,60	544,20	73,20	60,00	53,40		
F	10 à 10m99								
G	11 à 11m99	189,30	269,70	625,80	86,10	77,40	62,70		
H	12 à 12m99								
I	13 à 13m99	235,20	330,60	734,70	105,60	92,40	72,90		
J	14 à 14m99								
K	15 à 15m99	262,80	396,60				79,80	67,80	
L	16 à 16m99								

**Le tarif des manutentions est majoré de 30€ TTC si le règlement ne s'effectue pas le même jour que la manutention.**

Ces tarifs sont applicables dans la limite de capacités de nos moyens de manutention.

(1) Les agents chargés du calage de bateau, sur les bers du port, effectueront ce service sous la responsabilité du propriétaire ou de son représentant. **Toute modification ultérieure du calage est interdite.**

(2) Ce service ne prend en compte que la manipulation du mât ou du moteur avec l'engin de levage du port de plaisance. En aucun cas les agents ne pourront intervenir sur le mât, sur le bateau : interventions sur les gréements dormants et courants.

**Le 1 grutage est considéré sur un temps de 1 heure de manutention (environ). Au-delà, une facturation au prorata de l'heure du prix du grutage sera appliquée.**

**L'immobilisation de la remorque après le transport du bateau sera facturée au prorata de l'heure du tarif du transport en vigueur.**

Toute manutention pourra être annulée et reportée lors de la diffusion d'un bulletin météo spécial.

(3) Prestation réservée uniquement pour les forfaits annuels à terre et valable dans l'année en cours, (ceci ne comprend pas le calage sur nos bers)

**Toute manutention annulée 24h avant la date se verra facturée de 30€**

Pour les titulaires d'un contrat (mensuel, hivernage, été ou annuel) au Port de plaisance de Rochefort sera appliqué une réduction de 10% sur le tarif indiqué dans la grille tarifaire.

## ÉLECTRICITÉ

(applicable jusqu'à la nouvelle tarification liée au nouveau mode de gestion des fluides à flot)

Être titulaire d'un contrat au port de plaisance de Rochefort.

Fourniture d'énergie électrique (**1 seule prise par bateau**), 5 ampères compris dans le forfait.

Au-delà un forfait supplémentaire (16 A) pourra être proposé en fonction des possibilités des équipements du port (uniquement sur demande auprès des agents du port). Pour chaque modification de la puissance de la prise, une facturation de 15€ sera appliquée.

FOURNITURE D'ÉNERGIE			
Catégorie	Dim (en mètre)	Mensuel	Annuel
A	-6m	24.90	298.80
B	6 à 6m99		
C	7 à 7m99		
D	8 à 8m99		
E	9 à 9m99		
F	10 à 10m99	36.90	442.80
G	11 à 11m99		
H	12 à 12m99		
I	13 à 13m99		
J	14 à 14m99		
K	15 à 15m99	49.50	594.00
L	16 à 16m99		
M	17 à 17m99		
N	18 à 18m99		
O	19 à 19m99		
P	+20m		

Cette redevance n'est ni résiliable, ni remboursable

## ÉLECTRICITÉ

( nouvelle tarification liée au nouveau mode de gestion des fluides à flot)

Kilo Watt consommé	0,351 €
--------------------	---------

Être titulaire d'un contrat au port de plaisance de Rochefort

Fourniture d'énergie électrique pour les bateaux à flot (**1 seule prise par bateau**).

## EAU

( nouvelle tarification liée au nouveau mode de gestion des fluides à flot)

Mètre cube d'eau consommé	4,87 €
---------------------------	--------

Être titulaire d'un contrat au port de plaisance de Rochefort

Fourniture d'eau pour les bateaux à flot

## FRAIS DE PARKING POUR REMORQUE

Stockage remorque sur la zone a terre : 30,00€ par mois. Tout mois entamé est dû en intégralité.

## LOCATION BOX

La location des box sera possible pour les titulaires d'un contrat (mensuel, hivernage, été ou annuel) au port de plaisance de Rochefort et selon les disponibilités des équipements.

Dimensions box	4 à 5 m <sup>2</sup>	+ 5 m <sup>2</sup>
Tarif mensuel	25,00	30,00
Coût de remise en état	Tarif mensuel x 3	Tarif mensuel x 3

Cette redevance n'est ni résiliable, ni remboursable. Tout mois entamé est dû en intégralité.

## DOUCHES ET SANITAIRES

**L'accès aux douches et sanitaire est réservé uniquement aux usagers du port de plaisance**

Badges sanitaires : le premier est gratuit pour les plaisanciers titulaires d'un contrat annuel ou mensuel  
Tout badge supplémentaire sera facturé à 10 € l'unité.

## ENVIRONNEMENT

Tarif dépollution sur l'eau 400 euros (intervention des agents de la ville de Rochefort + produits)

Tarif dépollution à terre 200 euros (intervention des agents de la ville de Rochefort + produits)

## FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE

<b>COURRIER</b> : Distribution et gestion du courrier, colis sans signature	Gratuit
<b>FRAIS DE GESTION</b> : Frais de dossier, relances contrats impayés. Escales non déclarées à l'arrivée, départ sans payer et refus de payer	30,00 €
<b>MAJORATION MANUTENTION</b> non réglée dans les délais, manutention annulée le jour même	30.00 €
<b>FRAIS DE RECHERCHE</b> : Identification des bateaux pour non acquittement des droits de port (annuels ou mensuels)	50,00 €
<b>MISE EN FOURRIÈRE</b> : (l'opération/ jour)	50,00 €
<b>Frais de photocopies</b>	Cf page 22

## FRAIS ET TAXES DIVERS

Taxe d'enlèvement d'objets encombrants (pontons, catways et terre-plein)	20,00 €
Matériel de prêt non restitué (adaptateurs borne électrique, borne à eau, etc...)	30,00 €
Embout de tuyau (l'unité)	5,00 €
Rejets non autorisés des eaux noires, des eaux de fond de cale et de carburant dans le port	100.00 €
Intervention d'urgence : Agent hors horaires de travail	Semaine 70,00 €
	L'heure W-E 100,00 €
	Nuit 200,00 €

**CLUB ET ASSOCIATIONS ( applicable à partir de 5 bateaux)**

Bateau de -10m	9,00
Bateau de 10m et +	13,00

**VELETTE A PASSAGERS**

Catégorie	Dim (en mètre)	Journée	Nuitées	Annuel
A	- 6m	125,00	350,00	1 042,20
B	6 à 6m99	125,00	350,00	1 213,20
C	7 à 7m99	125,00	350,00	1 488,00
D	8 à 8m99	125,00	350,00	1 659,00
E	9 à 9m99	125,00	350,00	1 907,70
F	10 à 10m99	125,00	350,00	2 130,00
G	11 à 11m99	125,00	350,00	2 379,60
H	12 à 12m99	125,00	350,00	2 641,80
I	13 à 13m99	125,00	350,00	3 009,00
J	14 à 14m99	125,00	350,00	3 238,20
K	15 à 15m99	125,00	350,00	3 821,70
L	16 à 16m99	125,00	350,00	4 280,70
M	17 à 17m99	200,00	350,00	4 896,60
N	18 à 18m99	200,00	350,00	5 434,80
O	19 à 19m99	200,00	350,00	5 938,50
P	+ 20m	200,00	350,00	6 600,60

**DROITS DE PLACE SUR LE DOMAINE PUBLIC**

Les tarifs Ville s'appliquent au domaine portuaire pour les droits de place sur le domaine public.

**INDEMNITE**

En cas de non-paiement et dénonciation du contrat, une indemnité d'occupation du domaine public sans titre d'un montant égal au montant de la redevance due en fonction de la durée d'occupation, sera facturée.